LACAS -

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BORT L'ETANG

Date de convocation: 5 décembre 2018 L'an deux mil dix-huit, le douze décembre, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de BORT L'ÉTANG, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel MAZEYRAT. Maire.

Membres:

En exercice: 15

Présents: 13

Votants: 14 GRANOUILLET - FOURNIER - CHAZAL GUILLAUME - VERRIER -CHAZAL SYLVIE - CONSTANS- EVE - FERNANDEZ - CHAZAL **SEVERINE**

PRÉSENTS: MM: MAZEYRAT - HUGUET- AMRANI -

ABSENT REPRESENTE:

M. GIRARDOT, pouvoir à MME HUGUET

ABSENTS: MME LARA

Secrétaire de séance : Monsieur EVE

DELIBERATION N° 12/12/2018-1 : SUBVENTIONS.

OBJET: **BATIMENTS** COMMUNAUX. GROS TRAVAUX DE **REPARATION:** RENOVATION ENERGETIQUE, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX, PROGRAMME 2019.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour maîtriser les charges énergétiques, de procéder au remplacement du système de chauffage électrique obsolète des logements communaux de l'ancien presbytère et de la salle polyvalente.

Il est proposé d'opter pour des pompes à chaleur aérothermiques.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 104 791,64 € HT et 116 282,99 € TTC.

Monsieur le Maire indique qu'au titre des gros travaux de réparation des bâtiments communaux, il est possible de solliciter, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, une subvention au taux de 30% du montant hors taxe de la dépense.

Ainsi, il propose au Conseil Municipal:

d'approuver l'estimation prévisionnelle des travaux et d'adopter le plan de financement envisagé ci-dessous,

Coût total HT: 104 791,64 euros

TVA 5,5 % pour logements et 20,00% pour la salle polyvalente : 11 491,35 euros

Coût TTC: 116 282,99 euros

Dotation d'Équipement des Territoires ruraux : 30 % du HT : 31 437,49 euros

Fonds d'Intervention Communal : 26,25 % du HT : 27 507,81 euros

Fonds propres: 57 337,69 euros

de déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, programme 2019, au taux de 30% du montant hors taxe de la dépense,

- de recourir, pour la passation du marché public, à la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics),
- de prévoir les crédits nécessaires à cette opération au Budget Primitif 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- accepte les propositions de Monsieur le Maire,
- approuve le lancement du projet, l'estimation prévisionnelle des travaux et le plan de financement envisagé,
- l'autorise à solliciter les subventions et financements envisagés,
- l'autorise pour engager la procédure de passation du marché public à recourir à la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics,
- l'autorise à signer le permis de construire,
- l'autorise à signer les marchés à intervenir.

<u>DELIBERATION N°12/12/2018-2 : DECISIONS BUDGETAIRES</u> OBJET : BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au vote de virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice :

CREDITS A OUVRIR

СНАР.	СОМРТЕ	OPER.	NATURE	MONTANT
023	238	10007	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMM. IMMO C	+ 3 000,00 €
TOTAL				+3 000,00 €

CREDITS A REDUIRE

СНАР.	СОМРТЕ	OPER.	NATURE	MONTANT
023	2313	10007	CONSTRUCTION	- 3 000,00 €
TOTAL				- 3 000,00 €

Nombre de voix pour : 14 Nombre de voix contre : 0 Abstentions : 0

<u>DELIBERATION N°12/12/2018-3 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC</u> <u>OBJET : FIXATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT, PART COMMUNALE, POUR</u> 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il dispose de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune.

Monsieur le Maire propose de fixer, pour l'année 2019, à 0,75 € hors TVA par m3 consommé et à 60 € hors TVA par abonnement, le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer pour le compte de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer, le montant de la surtaxe d'assainissement, part communale, à :

- consommation : 0,75 € hors TVA par m3 consommé

- abonnement : 60 € hors TVA

<u>DELIBERATION N°12/12/2018-4 : AUTRES TYPES DE CONTRATS</u> <u>OBJET : PRESTATION DE CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE.</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) prévoit de nouvelles dispositions concernant le contrôle périodique des Points d'Eau Incendie (PEI).

Le contrôle technique doit être effectué à minima tous les deux ans, afin de s'assurer du maintien des capacités opérationnelles des hydrants.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'engagement contractuel de la SEMERAP vis-à-vis de la commune arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention proposé par la SEMERAP, avec effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de cinq ans.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat confiant à la SEMERAP la prestation de contrôle des poteaux d'incendie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes de la convention à intervenir avec la SEMERAP concernant le contrôle des poteaux d'incendie de la commune, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019,
- d'opter pour un contrôle annuel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à viser la convention précitée et tous les documents s'y rapportant.

<u>DELIBERATION N°12/12/2018-5 : ENVIRONNEMENT</u> <u>OBJET : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT.</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le GAEC DU ROUVEL a déposé un dossier concernant l'extension de l'exploitation d'un élevage de porcs jusqu'à 1324 animaux-équivalents implantée aux lieux-dits « Rouvel » et « Le Cheix », sur le territoire de la commune de Neuville. Cet établissement est rangé dans les installations classées soumises à enregistrement.

En application des dispositions des articles R 512-46-8 à R 512-46-18 du code de l'environnement, cette demande est soumise à la procédure de consultation du public dont les modalités d'organisation sont fixées par arrêté préfectoral.

Cette consultation du public est fixée du samedi 24 novembre 2018 au samedi 22 décembre 2018 en mairie de Neuville.

Notre commune étant impactée par le plan d'épandage, le Conseil municipal doit exprimer un avis sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au projet d'extension de l'exploitation d'un élevage de porcs jusqu'à 1324 animaux-équivalents implantée aux lieux-dits « Rouvel » et « Le Cheix », sur le territoire de la commune de Neuville.

DELIBERATION N°12/12/2018-6: MARCHES PUBLICS

OBJET: DENOMINATION DES VOIES ET NUMEROTATION DES HABITATIONS, CHOIX DU FOURNISSEUR DE PANNEAUX, PLAQUES ET NUMEROS DE RUE.

SEANCE DU 12/12/2018

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 16 octobre 2018 qui valide le principe général de dénomination des voies et numérotation des habitations de la commune et les noms attribués à l'ensemble des voies communales.

Après avoir consulté les devis des différents fournisseurs et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre des ETS MIC SIGNALOC, pour un montant de 5 800,00 € HT soit 6 960,00 € TTC.

DELIBERATION N°12/12/2018-7: MARCHES PUBLICS

OBJET: REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON, CHOIX DE L'ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE DES TRAVAUX.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 juillet 2018 qui l'autorise à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions en état d'abandon.

Après avoir consulté les devis des différentes entreprises et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre des ETS Pompes Funèbres DUCRON, pour un montant de 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC.

N°		Nomenclature	Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	7.5	SUBVENTIONS	Bâtiments communaux, gros travaux de réparation : rénovation énergétique, demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, programme 2019	121-122
2	7.1	DECISIONS BUDGETAIRES	Décision modificative du Budget n°1	122
3	1.2	DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	Fixation de la surtaxe d'assainissement, part communale, pour 2019.	122
4	1.4	AUTRES TYPES DE CONTRATS	Prestation de contrôle des poteaux d'incendie.	123
5	8.8	ENVIRONNEMENT	Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement.	123
6	1.1	MARCHES PUBLICS	Dénomination des voies et numérotation des habitations, choix du fournisseur de panneaux, plaques et numéros de rue.	124
7	1.1	MARCHES PUBLICS	Reprise de concessions en état d'abandon, choix de l'entreprise attributaire des travaux	124